



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## allocations de logement

Question écrite n° 46944

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le secrétaire d'État au logement sur les conséquences financières des décrets n° 2004-705, n° 2004-710 et n° 2004-711 publiés au Journal officiel le 17 juillet 2004, au détriment des ménages dont les revenus sont les plus modestes. Ces textes, en augmentant les ressources prises en compte pour le calcul de l'aide personnalisée au logement, de l'allocation de logement sociale et de l'allocation de logement familiale, vont entraîner la diminution, voire la suppression, de ces prestations sociales sous condition de ressources. Il lui serait donc reconnaissant de lui indiquer comment ces dispositions nouvelles peuvent aller dans le sens d'une plus grande solidarité pour ceux dont les revenus sont les plus modestes, et comment ces décrets ne sont pas contradictoires avec les ambitions proclamées dans son plan de cohésion sociale.

### Texte de la réponse

Les décrets du 15 juillet 2004 n° 2004-705 pour l'aide personnalisée au logement, n° 2004-710 pour l'allocation de logement à caractère social et certaines prestations familiales et n° 2004-711 pour l'allocation de logement familiale ont supprimé l'abattement, d'un montant maximal de 762,25 euros, appliqué, pour le calcul de l'aide au logement, aux ressources des ménages faisant garder un ou plusieurs enfants de moins de sept ans. Cette disposition était en effet déconnectée de la finalité des aides personnelles, qui consiste à atténuer les charges liées au logement. Cet abattement avait en outre perdu sa justification, depuis la mise en place, à compter du 1er janvier 2004, de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), qui a unifié et amélioré les prestations spécifiques pour garde d'enfants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46944

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 septembre 2004, page 7251

**Réponse publiée le :** 9 novembre 2004, page 8883